Docusign Envelope ID: 523DFF85-A6EC-452E-A984-8A80E795079B

FRANFINANCE
Société Anonyme au capital de 202.911.984 euros
Siège social : Tour Granite, 17 cours Valmy, CS 50318, 92800 Puteaux
719 807 406 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-six mai,
A 9 heures,

…/…

DEUXIÈME RÉSOLUTION
Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net après impôt à……..	94 914 375,28 €
Diminué du report à nouveau débiteur de……....	16 367 353,35 €
Le montant à répartir est de……...	78 547 021,93 €

L'Assemblée Générale déclare, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 prennent en charge une somme de 288 118,91 €, correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39,4 du même Code. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 74 421,11 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide de répartir le montant de 78 547 021,93 € (comprenant un bénéfice de 94 914 375,28 €) comme suit :

Affectation à la réserve légale……	4 745 718,76 €

Docusign Envelope ID: 523DFF85-A6EC-452E-A984-8A80E795079B

Distribution d'un dividende de 5,80 € par action, soit pour 12 681 999 actions……	73 555 594,20 €
Report à nouveau d'un montant de……..	245 708,67 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts. En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

DIXIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

…/…

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

De convention expresse valant convention sur la preuve et conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 alinéa 4 du Code civil, le signataire convient de signer électroniquement, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS », le présent extrait du procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com). En conséquence, le signataire reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent extrait du procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

DocuSigned by:
Frederic Jacob Peron
B61066381D084C2...

Le Directeur Général,
M. Frédéric JACOB-PERON

FRANFINANCE SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
FRANFINANCE SA
Tour Granite
17 Cours Valmy
92800 PUTEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRANFINANCE SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des pertes attendues sur encours sains et encours sains

dégradés décrit au paragraphe "Changement de méthode comptable" de la note II - "Faits marquants" de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première comptabilisation de ces pertes attendues sur les capitaux propres, pour un montant de 43 589 milliers d'euros.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Changement de méthode comptable
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 9 mai 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	KPMG SA
Amel Hardy Ben Bdira	Nicolas De Luze
Amel HARDY-BEN BDIRA	Nicolas DE LUZE

NOTES ANNEXES
AUX COMPTES SOCIAUX

I. INFORMATION SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

FRANFINANCE SA est une Société de Financement. Les comptes sociaux de FRANFINANCE SA sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Établissements de crédit et aux Sociétés de Financement définis à l'article L511-1 du Code monétaire et financier, telles qu'elles sont prévues par le règlement ANC n° 4014-03, et le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Le règlement n° 2014-07, adopté le 26 novembre 2014 par l'Autorité des Normes Comptables, intègre dans un règlement unique l'ensemble des règlements comptables pris précédemment et applicables au secteur bancaire, sans modifier les prescriptions comptables sur le fond. FRANFINANCE SA fait référence à ce règlement, qui abroge les règlements antérieurs du Comité de la règlementation bancaire et du Comité de la règlementation comptable.

Les états de synthèse sociaux sont présentés en conformité avec les principes décrits au Titre 1 du Livre I du règlement ANC n° 2014-07.

Les principes comptables généralement acceptés ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation au coût historique des éléments inscrits en comptabilité.
Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes de Franfinance S.A. sont consolidés au niveau de la SOCIETE GENERALE dont le siège se situe au 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris.

II. FAITS MARQUANTS

L'exercice 2024 de Franfinance a été marqué par deux évolutions dans son portefeuille de titres de filiales et participations.

La société SAGEMCOM LEASE, filiale détenue antérieurement à 100% par Franfinance SA, a fait l'objet d'une TUP dans Franfinance SA en date du 31 mai 2024. Un boni de confusion a été constaté sur cette opération, à hauteur de 14.95 M€, constaté en autres produits d'exploitation.
La société Sagemcom Lease était en gestion extinctive depuis plusieurs années et son activité de location financière était résiduelle.

Par ailleurs, la société SOGEFINANCEMENT, participation dans laquelle Franfinance SA détenait 4,038% à la clôture de l'exercice 2023, a fait l'objet d'une fusion absorption dans Franfinance SA, en date du 01 juillet 2024, avec un effet rétroactif comptable et fiscale au 01/01/2024.
L'absorption de Sogefinancement par Franfinance s'est traduite par la création de 10.722.138 titres Franfinance, pour un montant de 171.55 M€, intégralement souscrits par Société Générale Personne morale.

A l'issue de l'opération, le capital social de Franfinance est détenu par SGPM à hauteur de 84,54% et par SG Financial Services Holding pour 15,45%.
Par cette opération, Franfinance SA, qui conserve son activité historique de distributeur spécialisé dans le crédit à la consommation et le crédit-bail, a désormais la charge de la distribution bancaire du réseau France de Société Générale. FRANFINANCE SA est sous la supervision de la direction du Réseau France - SGRF - de la Société Générale.

FRANFINANCE SA continue à mettre en place et à assurer la gestion des opérations de financement apportées par SGEF SA dans le cadre de ses partenariats internationaux. Ce partenariat s'est poursuivi au cours de l'exercice 2024.
Société Générale garantit ces dossiers, et perçoit à ce titre une commission versée par FRANFINANCE SA.
Par ailleurs, FRANFINANCE SA verse également une commission d'intermédiation à SGEF SA.

Sur une base volontaire, dans la mesure où cette approche permet de fournir une meilleure information dans les états financiers, Franfinance SA a décidé de comptabiliser les pertes attendues sur encours sains dégradés (B2) et sur encours sains (B1) dans ses comptes sociaux à compter du 01/01/2024. Comme la société ne comptabilisait jusqu'alors aucune provision ou dépréciation sur les encours non-douteux, alors la mise en œuvre de la reconnaissance des pertes de crédit attendues (B1 et B2) constitue un changement de méthode comptable avec reconnaissance en capitaux propres des effets de première application.
Par ailleurs, il s'agit d'une méthode préférentielle au sein du Groupe Société Générale.

Ce changement suite le traitement comptable suivant :
Enregistrement au passif en Provisions Risques et Charges des dépréciations B1/B2, avec impact en fonds propres d'ouverture,
Les dotations et reprises se font en résultat, en Provisions pour risques et charges, et sont non déductibles fiscalement,
Pour l'activité de crédit-bail, normativement, le calcul des provisions B1/B2 est établi sur base des loyers,
Pas d'enregistrement d'impôt différé sur ces différences temporaires car pas d'option dans les comptes sociaux.

L'impact de ce changement de méthode à l'ouverture de l'exercice est de 43.589 K€ en diminution du report à nouveau.

III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

A. Immobilisations financières et valeurs mobilières

Il a été appliqué pour les valeurs mobilières, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire ainsi que les prescriptions du Titre 3 au Livre II du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue au règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire. Conformément à ce texte, les titres sont répartis, le cas échéant, en titres d'investissement, de placement ou de transaction. Il n'a pas été transféré de titres d'une catégorie comptable à une autre durant l'exercice 2024.

Les titres de participation et les autres titres immobilisés (parts dans des entreprises liées) ont été enregistrés à leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés. En fin d'année, les titres sont évalués sur la base de la quote-part d'actif net détenue. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable. Certaines sociétés, en arrêt d'activité, ont été dépréciées en tenant compte également de leurs résultats prévisionnels.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les plus ou moins-values de cession de titres de participation ainsi que les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

B. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture, portant sur les instruments financiers, sont enregistrées conformément aux dispositions de l'instruction n° 94-04 de la Commission Bancaire et des prescriptions du Livre 2 au Titre 5 du Règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, qui se substitue aux règlements 88-02 et 90-15 du Comité de la Règlementation Bancaire.

Aucun engagement relatif à des opérations sur instruments financiers n'est inscrit dans les comptes de hors bilan à la clôture de l'exercice puisque FRANFINANCE ne gère pas de telles opérations sur instruments financiers à terme en 2024.

C. Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels et incorporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens, majorée des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les immobilisations corporelles sont en général comptabilisées sous le régime de l'amortissement linéaire avec les durées d'amortissement usuelles.

Immobilisations des études informatiques

Les prestations d'études informatiques réalisées par des entreprises externes et par le personnel sont comptabilisées en frais généraux ou en immobilisations en fonction de la nature des travaux effectués, à savoir :

Frais généraux	Immobilisations
• Pilotage / coordination • Etudes préalables et analyse fonctionnelle (conception générale de l'application)	• Analyse organique (conception détaillée) • Développement de l'application • Tests et jeux d'essai (y compris recette et homologation) • Documentations techniques et des utilisateurs

Amortissements des immobilisations

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire ou le mode dégressif. Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Immeubles..... 40 ans
- Logiciels..... 2 à 4 ans
- Projets informatiques..... 3 à 5 ans

Les dotations aux amortissements des immobilisations données en location sont portées dans les charges sur opérations de crédit-bail et LOA ou de location simple, celles des immobilisations d'exploitation sont portées dans les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

Dans les comptes financiers, l'encours financier des contrats est substitué aux immobilisations nettes données en location. La différence entre les encours financiers et la valeur nette comptable correspond à la réserve latente brute. Cette dernière s'élevait à 128.298 K€ à l'ouverture et à 113.814 K€ au 31/12/2024.

D. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et les dettes rattachées sont évaluées suivant la méthode dite du prorata temporis. En application du Titre 1 au Livre II du règlement

ANC n° 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux encourus lors de l'octroi d'un crédit sont étalés au prorata du capital restant dû.

L'octroi de *crédits à la consommation* est réalisé dans le cadre d'un process normé dont le score constitue la pierre angulaire. Les demandes de financement sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent des données issues des bases internes et externes (Banque de France, base tiers, détection de fraude, gestion des refus récents,..). Le dossier est soumis à un moteur de règles et de calcul de score. Les modèles de score font l'objet d'un monitoring trimestriel.

L'octroi de *crédits aux entreprises* repose sur des procédures qui varient suivant le montant du crédit consenti. L'acceptation de dossiers supérieurs à 150 K€ est réalisée par un chargé d'études, les dossiers de montants inférieurs sont acceptés à partir d'outils décisionnels experts et d'analyses de bilans par des spécialistes métier.

Par application du Titre 2 au Livre II du règlement ANC n° 2014-07, qui abroge les règlements CRC antérieurs, il est distingué dans l'annexe les créances saines et les créances douteuses :

- les encours douteux sont les encours porteurs d'un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :
 * lorsque la contrepartie a plus de 90 jours d'impayés matériels consécutifs ou lorsqu'elle est en période probatoire pendant 90 jours sans impayés
 * lorsqu'il existe une saisine de surendettement
 * lorsque le contrat est restructuré avec un impayé de +30 jours consécutifs durant sa période de surveillance ou en défaut au moment de la restructuration,
 * lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles que l'on peut conclure à l'existence d'un risque avéré
 * lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

- lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. L'identification intervient à la déchéance du terme ou, en matière de crédit-bail et en crédit renouvelable, à la résiliation du contrat.

Chaque client possédant un dossier répondant aux critères de défaut Bâlois verra tous ses dossiers déclassés, en application du principe de la contagion, même si certains ne répondent pas encore aux critères de déclassement. La contagion externe est appliquée sur les encours de l'activité de *Financement aux entreprises*, pour les clients communs avec les entités du Groupe Société Générale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de dépréciation enregistrée en déduction de ces encours pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

En *crédit à la consommation*, les clients douteux et douteux compromis font l'objet d'une dépréciation par population homogène auxquelles sont appliqués des taux de dépréciation issus d'observations statistiques sur une longue période, pondérés en fonction des tendances récentes. Les montants d'encaissements prévisionnels sont actualisés sur la durée de recouvrement restant à courir au taux moyen initial de production des contrats. Les clients surendettés, dans leur ensemble, sont positionnés en clients douteux et ils font l'objet d'une dépréciation actualisée. Seuls les dossiers qui ne sont pas en contentieux ou surendettement peuvent, après régularisation de leurs impayés générant le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain. Ces derniers dossiers font aussi l'objet d'une actualisation des espérances de récupération.

Le Groupe est astreint aux directives données par l'European Banking Authority (EBA) en matière d'exposition non performante et de crédits restructurés dans le respect des obligations réglementaires et comptables IFRS, en particulier les déclinaisons de la réglementation européenne « Bâle III » ou CRD IV.

Sont dits restructurés les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de difficultés financières de l'emprunteur (que ces difficultés soient avérées ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration) dans le but d'assurer la pérennité des paiements.

Le périmètre des crédits restructurés se décline en 3 populations :

- Les encours en défaut au moment de la restructuration : seront mis en période de forçage (période de probation) d'une durée minimale de 12 mois en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours en sain restructuré : A l'issue de la période de probation, une période de surveillance est appliquée durant 24 mois. Tout impayé supérieur à 30 jours entraîne un retour en défaut. La sortie est conditionnée par l'absence d'impayés,
- Les encours sains au moment de la restructuration : seront mis en période de surveillance.

Les principes habituels du provisionnement s'appliquent aux crédits restructurés :

- Provisionnement spécifique tant que la contrepartie concernée est maintenue en défaut bâlois (restructuré avec contrepartie en défaut) ;
- Provision base portefeuille pour les contreparties inscrites en Noms sous Surveillance (ou watch list) après leur retour en sain.

Les provisions « base portefeuille », contrairement aux provisions spécifiques, ne sont pas affectées à une contrepartie mais à un ensemble de contreparties qui ne sont pas en défaut.

Pour les dossiers réaménagés, la société comptabilise les loyers inégaux selon les dispositions de l'avis n°29 du CSOEC, conduisant à répartir de manière linéaire le produit des loyers sur la durée du contrat.
Les loyers restants dus sont donc étalés sur la durée restante du contrat à la mise en place du réaménagement.
Les dossiers concernés sont ceux pour lesquels le réaménagement a modifié le rythme d'amortissement financier du contrat, principalement les renégociations simples ou complètes, les changements de périodicité, de taux, de quantième.
Cette approche conduit à comptabiliser en produit à recevoir une partie des loyers futurs restants à facturer.

Les clients douteux et douteux compromis *entreprises* sont dépréciés individuellement si la créance est d'un montant supérieur à 15 K€ et dans le cas contraire statistiquement. Les récupérations prévisionnelles sont actualisées au taux moyen de rendement de l'encours des deux dernières années sur une période de recouvrement estimée. Les clients qui ne sont pas en procédures collectives ou qui n'ont pas fait l'objet d'une résiliation de leur contrat peuvent après régularisation de leurs impayés ayant généré le déclassement initial, passer à nouveau en encours sain.

Conformément à l'article 2231-3 du chapitre 3 sur le traitement comptable du risque de crédit dans le règlement ANC n° 2014-07, la reprise de dépréciation liée au passage du temps est comptabilisée en coût net du risque. Les intérêts et indemnités légales calculés sur les impayés sont comptabilisés et dépréciés en totalité pour la partie non encaissée.

Les créances sont inscrites en pertes dès que leur caractère irrécouvrable est prononcé. Celui-ci peut être déclaré dès lors qu'il est devenu impossible d'instrumenter le débiteur. Dans tous les cas, ce constat est formalisé pour chaque créance.

E. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

F. Frais de personnel

La rubrique Frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle y intègre le montant de la participation des salariés et l'intéressement se rattachant à l'exercice.

Tout salarié (ainsi que le salarié qui a quitté l'entreprise mais qui bénéficie au titre de l'exercice concerné du droit à participation et intéressement) pourra, dans les quinze jours suivant la communication afférente, affecter tout ou partie de la part de participation et d'intéressement lui revenant au Plan d'Epargne Groupe. Le versement entraîne adhésion au règlement du plan concerné. Il est complété par un abondement de FRANFINANCE conformément au règlement du Plan d'Epargne Groupe. Les montants investis dans le plan

sont bloqués pendant cinq ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, et sont exonérés d'impôt sur le revenu dans la limite d'un montant égal à la moitié du plafond annuel de la sécurité sociale.

FRANFINANCE accorde également à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que le régime de retraite national AGIRC-ARRCO à cotisations définies (dont le régime fonctionne par répartition) et des indemnités de fin de contrat de travail,
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations définies versées par FRANFINANCE au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux constituent des charges de l'exercice.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en Provisions pour risques et charges pour couvrir les indemnités de fin de contrat de travail. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. FRANFINANCE applique la recommandation de l'ANC 2013-02 qui permet à une entreprise faisant partie d'un groupe établissant ses comptes consolidés en IFRS d'évaluer et de comptabiliser les avantages postérieurs à l'emploi de manière similaire à la norme IAS 19 Révisée. La recommandation ANC 2013-02 révisée offre la possibilité d'étaler l'engagement sur la période qui précède l'âge de départ en retraite, permettant d'atteindre le plafond, méthode que FRANFINANCE a décidé d'appliquer pour la première fois lors de l'exercice 2021.

Avantages à long terme

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions pour risques et charges* pour couvrir les médailles du travail, elle est évaluée avec la même méthode des unités de crédit projetées.

G. Conversion des opérations en devises

Les opérations au bilan et au hors bilan, libellées en devises, sont converties au cours de clôture communiqué par la Banque de France. Le compte de résultat est converti sur la base de la moyenne mensuelle des cours.

H. Impôt sur les sociétés

Franfinance fait partie d'une intégration fiscale dont la société mère est la Société Générale (art 223 A à U du CGI). La convention d'intégration fiscale retenue est la convention de neutralité. Cela signifie qu'en matière d'impôt sur les sociétés, ainsi que de contribution additionnelle et de contribution sociale sur les bénéfices, l'impôt est déterminé par Franfinance comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les montants ainsi calculés, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, sont dus à la société mère.
La convention d'intégration fiscale retient la conception selon laquelle les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits, sont allouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires.

Franfinance est entrée le 01/01/95 dans le périmètre d'intégration fiscale de la Société Générale.
Le produit ou la charge d'intégration fiscale est constaté au titre dudit exercice.

Depuis l'exercice 2022, la loi portant modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés a porté le taux normal de l'IS à 25%, pour les entreprises ayant réalisé un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 10 M€.
Les entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 7,63 M€ et dont l'IS dépasse 763 K€ sont également redevables de la contribution sociale qui représente 3,3 % de l'IS dû.

I. Provisions pour risques

Par application du règlement ANC n° 2014-03, qui abroge le règlement 2000-06 du CRC, et qui définit un passif, un passif éventuel et une provision, et qui prescrit leur comptabilisation, une provision est comptabilisée pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture

Les provisions liées aux engagements envers le personnel sont décrites au paragraphe : Frais de personnel.

J. Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes de direction à raison de leurs fonctions s'élève à 847 K€. Notons qu'il n'est pas prévu d'allouer de jetons de présence au titre de 2024 aux membres du conseil d'administration. Aucune avance, ni crédit n'a été consenti aux membres des organes de direction et d'administration.

K. L'opération de titrisation FCT Red and Black Consumer Finance 2013

L'opération, lancée le 08 octobre 2013, puis renouvelée en septembre 2016, en octobre 2020 et enfin en octobre 2024, pour quatre années, consiste à céder des créances à un Fond Commun de Titrisation (FCT) spécifiquement créé à cet effet et émettant des titres de différentes natures :
- des parts dites « senior » pour un montant de 2.600 M€, disposant de meilleur rang d'allocation des disponibilités
du FCT et notées AAA par au moins deux agences de notation. Elles sont souscrites par SGPM et paient un coupon à taux fixe de 1%,
- des parts dites « junior » pour une montant de 755 M€, souscrites par Franfinance,
- deux parts résiduelles pour un montant de 300 €, également souscrites par Franfinance, qui ont pour vocation d'attribuer au cédant la marge sur l'encours cédé.

Les fonds reçus consécutivement à la cession des créances au FCT sont replacés auprès de la Société Générale.
De ce fait, Franfinance conserve l'intégralité des refinancements mis en place avant la titrisation dans le cadre de l'adossement de la production.
La titrisation porte sur le portefeuille de crédits classiques Expresso dont les règles d'éligibilité doivent rendre possible l'opération à un maximum de créances tout en respectant les exigences réglementaires et la notation AAA de la tranche « senior ».
Le rechargement, mensuel le 20 de chaque mois, s'étale pendant 48 mois.
Il est prévu durant cette période un processus de rachat de contrats au FCT pour les créances ne respectant plus les critères d'éligibilité ou passant en défaut (i.e. passage au contentieux ou en saisine de surendettement).
L'opération de titrisation est qualifiée d'interne autoportée, car le groupe Société Générale détient tout le refinancement du véhicule de titrisation.

Le montant du portefeuille titrisé à la clôture 2024 est de 3,355 Md€.

FRANFINANCE

COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2024

SOMMAIRE

	PAGE
BILAN ACTIF	1
BILAN PASSIF	2
HORS BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	5 à 12
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU BILAN	13 à 27
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU HORS BILAN	28 à 29
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMPTE DE RESULTAT	30 à 37
EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCE	38 à 39
INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES LIEES	40
INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	41
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIES PROFESSIONNELLES	42

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2024

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2024	31/12/2023
Caisse, banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit (Notes 1 et 27)	3 998 540	177 083
Opérations avec la clientèle (Notes 2, 2 bis et 27)	6 157 680	2 103 492
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 3 bis)	755 496	0
Participations et autres titres détenus à long terme (Note 3)	7	545
Parts dans les entreprises liées (Note 4)	319 160	337 529
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées (Note 5)	352 936	373 848
Opérations de location simple		
Immobilisations incorporelles (Notes 6 et 6 bis)	6 464	6 817
Immobilisations corporelles (Notes 6 et 6 bis)	2	2
Autres actifs (Note 7)	37 873	17 058
Comptes de régularisation (Note 8)	42 314	8 618
TOTAL ACTIF	**11 670 472**	**3 024 992**

FRANFINANCE

BILAN SOCIAL 2024

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 9 et 28)	10 303 789	2 702 649
Opérations avec la clientèle (Notes 10 et 28)	11 020	19 624
Dettes représentées par un titre (Notes 11 et 28)	0	0
Autres passifs (Note 12)	80 692	25 400
Comptes de régularisation (Note 13)	50 297	45 149
Provisions (Note 14)	180 323	13 771
Capital souscrit (Note 15)	202 912	31 358
Primes d'émission (Note 15)	758 064	91 495
Réserves (Note 15)	4 532	9 277
Subvention d'investissement (Note 15)	295	251
Report à nouveau (Note 15)	(16 367)	27 122
Résultat de l'exercice (+/-) (Note 15)	94 914	58 896
TOTAL PASSIF	**11 670 472**	**3 024 992**

FRANFINANCE

HORS BILAN 2024

(en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés (Note 16)	1 801 499	283 267
Engagements de garantie donnés (Note 16)	128 095	121 119
Engagements sur titres donnés (Note 16)		
TOTAL	1 929 594	404 386

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de financement reçus (Note 17)	375 985	2 433
Engagements de garantie reçus (Note 17)	348 970	198 972
TOTAL	724 955	201 405

FRANFINANCE

COMPTE DE RESULTAT 2024

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
+ Intérêts et produits assimilés (Note 18)	**493 804**	**93 996**
+ Opérations avec les établissements de crédit	86 786	4 153
+ Opérations avec la clientèle	335 323	89 843
+ Obligations et autres titres à revenu fixe	71 695	0
- Intérêts et charges assimilés (Note 18)	**(284 354)**	**(51 492)**
- Opérations avec les établissements de crédit	(284 296)	(50 788)
- Opérations avec la clientèle	(58)	(208)
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	(496)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**209 193**	**216 360**
- Charges sur opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (Note 19)	**(177 894)**	**(192 301)**
+ Produits sur opérations de location simple (Note 19)		
- Charges sur opérations de location simple (Note 19)		
+ Revenu des titres à revenu variable (Note 20)	**11 369**	**58 371**
+ Commissions : produits (Note 19bis)	**79 224**	**18 950**
- Commissions - charges (Note 19bis)	**(39 356)**	**(3 563)**
+ Gains sur opérations financières		**18**
- Pertes sur opérations financières	**(69)**	
Produits et charges d'exploitation bancaire	**291 916**	**140 339**
+ Autres produits d'exploitation (Note 21)	**63 537**	**58 194**
- Autres charges d'exploitation (Note 21)	**(594)**	**(849)**
Autres produits et charges ordinaires	**62 943**	**57 345**
PRODUIT NET BANCAIRE	**354 859**	**197 685**
- Charges générales d'exploitation (Note 22)	**(161 618)**	**(134 420)**
- Frais de personnel	(75 935)	(69 268)
- Autres frais administratifs	(85 684)	(65 153)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	**(2 443)**	**(2 457)**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**190 797**	**60 807**
+/- Coût du risque (Note 23)	**(57 078)**	**(4 162)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**133 720**	**56 645**
+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 24)	**-16 363**	**516**
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPÔT	**117 357**	**57 161**
+/-Résultat exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices (Note 26)	**(22 443)**	**1 735**
+/- RESULTAT DE L'EXERCICE	**94 914**	**58 896**

Note 1 - Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros	2024	Franfinance 2023
Créances à vue	113 609	20 304
Créances à terme	3 861 963	155 860
Créances rattachées	22 968	919
Total	**3 998 540**	**177 083**

Note 2 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2024			FRANFINANCE 2023		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Autres concours à la clientèle :	6 518 935	362 114	6 156 821	2 210 081	107 826	2 102 255
Crédits de trésorerie	5 637 271		5 637 271	1 881 261		1 881 261
Crédits à l'équipement	109 860		109 860	98 048		98 048
Créances rattachées	25 070		25 070	20 525		20 525
Créances douteuses (1)	365 531	120 554	244 977	112 822	50 222	62 600
Créances douteuses compromises	381 203	241 560	139 643	97 425	57 604	39 821
Comptes ordinaires débiteurs	859	0	859	1 237	0	1 237
Comptes ordinaires débiteurs	859		859	1 237		1 237
Créances rattachées			0			0
Total	**6 519 794**	**362 114**	**6 157 680**	**2 211 318**	**107 826**	**2 103 492**

(1) Incluant les saisines de surendettement et les impayés depuis plus de 2 mois

Note 2 bis - Dépréciations des créances douteuses sur la clientèle

en milliers d'euros	2023	dotations	reprises	2024
Créances douteuses (1)	50 222	108 671	38 339	120 554
Créances douteuses compromises(2)	57 604	236 535	52 579	241 560
Total	**107 826**	**345 206**	**90 918**	**362 114**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2024 s'élève à 84 992 K€ contre 26 143 K€ en 2023
(2) la dépréciation calculée sur base individuelle s'élève à 3 345 K€ au 31/12/2024 contre 1 108 K€ en 2023 et ne concerne que les crédits à l'équipement de l'activité entreprises.

Note 3 - Participations

en milliers d'euros	2024	2023
Etablissements de crédit (1)	0	537
Autres	7	7
Total Brut	7	545
Dépréciations	0	0
Total Net	**7**	**545**

(1) Fusion absorption dans Franfinance de Sogefinancement en date du 01/07/2024

Note 4 - Parts dans les entreprises liées

en milliers d'euros	2024	2023
Parts dans des sociétés financières	24 016	24 016
Parts dans des sociétés commerciales (1)	323 776	325 782
Total Brut	347 792	349 798
Dépréciations (2)	28 632	12 269
Total Net	**319 160**	**337 529**

(1) TUP de Sagemcom Lease dans Franfinance en avril 2024
(2) dont dépréciation sur titres CEGELEASE pour 19 599 K€ après dotation de 16 017 K€ en

Note 3 BIS - Obligations et autres titres à revenu fixe

en milliers d'euros	2024	2023
Parts Junior du FCT Red & Black Consumer Finance 2013	755 000	
Créances rattachées	496	
Total	**755 496**	**0**

Note 5 - Opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Brut 31/12/2023	Acquisitions et autres	Cessions et autres variations	Brut 31/12/2024	Amortissements et Dépréciations	Valeur nette Comptable 31/12/2024
Crédit bail mobilier et LOA	993 226	324 508	396 619	921 115	595 110	326 005
Créances rattachées	10 682		3 545	7 137		7 137
Créances douteuses	22 251	7 049		29 300	11 489	17 811
Créances douteuses compromises	9 292	2 425		11 717	9 733	1 984
Total	**1 035 450**	**333 982**	**400 164**	**969 268**	**616 332**	**352 936**

Note 5 - Amortissements et dépréciations sur opérations de crédit-bail et de location assimilées

en milliers d'euros	Amortissements et Dépréciations 31/12/2023	Dotations amortissements		Dotations aux dépréciations	Reprises Amortissements et dépréciations	Amortissements et Dépréciations 31/12/2024
		Linéaires	Dégressives			
Crédit bail mobilier et LOA	642 502		166 311		213 703	595 110
Dépréciation des immobilisations temporairement non louées						
Créances douteuses	10 419			11 489	10 419	11 489
Créances douteuses compromises (1)	8 681			9 733	8 681	9 733
Total (2)	**661 602**	**0**	**166 311**	**21 222**	**232 803**	**616 332**

(1) le montant des pertes constatées au titre de l'exercice 2024 s'élève à 3 903 K€ contre 3 784 K€ au 31/12/2023

Note 6 - Immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Brut 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Brut 31/12/2024	Amortissements	Valeur nette comptable 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	42 095	16 750	14 660	44 185	37 721	6 464
Immobilisations corporelles	24			24	22	2
Total	**42 119**	**16 750**	**14 660**	**44 209**	**37 743**	**6 466**

Note 6 bis - Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

en milliers d'euros	Amortissements 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	35 278	2 443		37 721
Immobilisations corporelles	22			22
Total	**35 300**	**2 443**	**0**	**37 743**

Note 7 - Autres actifs

en milliers d'euros	2024	2023
Fournisseurs	70	121
Etat, impôts et taxes	1 983	284
Groupe et associés	11 308	9 136
Débiteurs divers (1)	24 512	7 517
Total	**37 873**	**17 058**

(1) dont, en 2024, 16 775 K€ de dépôt de garantie versé au FCT Red & Black Consumer Finance 2013

Note 8 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2024	2023
Produits à recevoir (1)	36 210	7 500
Charges constatées d'avance et divers	6 103	1 118
Total	**42 314**	**8 618**

(1) dont 23 279 K€ en 2024 contre 4 214 K€ en 2023 avec le tiers SOGECAP - Assurances Groupe

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

en milliers d'euros	2024	Franfinance 2023
Dettes à vue	121 175	3 029
Dettes à terme (1)	10 129 528	2 678 024
Dettes rattachées	53 086	21 596
Total	**10 303 789**	**2 702 649**

(1) Emprunts auprès de la SOCIETE GENERALE pour 10 115 828 K€ au 31/12/2024

Note 10 - Opérations avec la clientèle

en milliers d'euros	2024	2023
Autres dettes à vue	11 020	19 624
Autres dettes à terme	0	0
Dettes rattachées	0	0
Total	**11 020**	**19 624**

Note 11 - Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros	2024	2023
Titres de marché interbancaire et titres de créances négociables		
Dettes rattachées		
Total	**0**	**0**

Note 12 - Autres passifs

en milliers d'euros	2024	2023
Dettes Fournisseurs hors groupe	9 962	4 265
Fournisseurs, effets à payer		0
Etat, impôts et taxes	9 908	8 726
Organismes sociaux	2 521	2 452
Dépôts de garantie (1)	1 083	1 287
Assurances (2)	15 481	1 711
Groupe et associés	25 022	1 277
Créditeurs divers (3)	11 481	988
Personnel	5 234	4 694
Total	**80 692**	**25 400**

(1) dépôt de garantie CB
(2) dont en 2024, 14 846 K€ avec des tiers Groupe SG - Sogecap, Sogessur, Antarius
(3) dont en 2024, 7 128 K€ au titre des parts résiduelles du FCT Red&Black Consumer Finance 2013

Note 13 - Comptes de régularisation

en milliers d'euros	2024	2023
Produits constatés d'avance	17 467	16 628
Charges à payer frais généraux	12 423	8 351
Provision pour congés payés	4 252	3 104
Autres provisions pour charge de personnel (1)	5 133	4 978
Provision pour participation	553	0
Provision pour intéressement	2 050	1 600
Divers	8 421	10 488
Total	**50 297**	**45 149**

(1) dont 2,5 M€ de provision sur rémunérations variables et 2,6 M€ pour le Compte Epargne Temps

Note 14 - Provisions

en milliers d'euros	2023	Reprise fusion Sogefinancement 2024	Changement de méthode provisions B1/B2	Dotations	Reprises
Provisions pour avantages sociaux (1)	6 103			1 138	346
Autres provisions (2)	7 668	174 810	43 589	129 088	181 728
Total	**13 771**			**130 226**	**182 074**

(1) Les provisions pour avantages sociaux intègrent :
- une provision de 5 176 K€ au 31/12/2024 contre 4 446 K€ au 31/12/2023 pour couvrir les indemnités de fin de carrière.
- une provision de 1 719 K€ au 31/12/2024 contre 1 657 K€ au 31/12/2023 pour couvrir les médailles du travail.

Les provisions ont été évaluées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées :
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation retenu est de 3,18 % contre 4,07 % en 2023
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu sur la France est de 3,25 % contre 4,11 % en 2023

(2) Les autres provisions pour risque intègrent :
- l'effet du changement de méthode relatif à la comptabilisation des provisions sur encours sains, tel que décrit dans les faits marc méthodes comptables, 43 589 K€ au 01/01/2024

Note 15 - Les capitaux propres

en milliers d'euros	31/12/2023	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (3)	Autres variations	31/12/2024
Capital (1)	31 358			171 554	202 912
Primes d'émission (1)	91 495			666 569	758 064
Réserve légale (2)	3 136			1 397	4 532
Réserves réglementées	0				0
Réserves ordinaires (1)	6 141			-6 141	0
Subvention d'investissement	251			43	295
Report à nouveau (3) (4)	27 122		100	(43 589)	(16 367)
Résultat (3)	58 896	94 914	-58 896		94 914
Total	**218 399**	**94 914**	**(58 796)**	**789 833**	**1 044 350**

(1) La fusion absorption de Sogefinancement par Franfinance s'est traduite par la création de 10.722.138 titres Franfi pour un montant de 171 554 K€, intégralement souscrits par Société Générale Personne morale.

A l'issue de l'opération, le capital social de FRANFINANCE, composé de 12 681 999 actions au nominal de 16€, est dét
* SG Financial Services Holding à hauteur 1 959 608 actions, soit 15,45%
* Société Générale à hauteur de 10 722 277 actions, soit 84,54%
* des actionnaires personnes physiques pour 114 actions

Cette augmentation de capital s'est accompagné d'une prime d'émission de 1 261 334 K€
Par ailleurs, l'AG du 25/11/2024 a décidé une distribution exceptionnelle d'un dividende de 47,30€ par action soit 59 par prélèvement sur les réserves ordinaires et sur la prime d'émission pour 593 718 K€

(2) La variation de la réserve légale provient de la société Sogefinancement lors de la fusion

(3) L'AG du 24/05/2024 a décidé de distribuer un dividende de 30€ par action soit 58 796 K€ avec un prélèvement de sur le report à nouveau.

(4) Le changement de méthode appliqué au 01/01/2024 sur la comptabilisation des provisions B1/B2 en social a impa report à nouveau en diminution de 43 589 K€

Proposition d'affectation du résultat 2024

en milliers d'euros	31/12/2024	Proposition d'affectation du résultat 2024	Solde après affectation du résultat
Capital	202 912		202 912
Primes d'émission	758 064		758 064
Réserve légale (1)	4 532	4 746	9 278
Subvention d'investissement	295		295
Report à nouveau (1)	-16 367	16 613	246
Résultat (2)	94 914	-94 914	0
Total	**1 044 351**	**-73 556**	**970 795**

(1)(2) La proposition d'affectation du résultat 2024 consiste en une distribution de dividende à hauteur de 5.80 € par action, après dotation à la réserve légale, soit 73 556 K€, ce qui portera le Report à nouveau

Note 16 : Engagements donnés

Engagements donnés						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Au profit de				Autres	Total 31/12/2024
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement						
Engagements en faveur de la clientèle :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0	1 796 542	1 796 542
- Engagements sur opérations de CB	0	0	0	0	4 957	4 957
Engagements de garantie						
En faveur d'établissements de crédit :						
- Engagements sur opérations de crédit	0	0	0	0		0
- Engagements sur opérations de CB (1)	0	0	0	0	128 095	128 095
Engagements sur titres :	0	0	0	0		0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 929 594**	**1 929 594**

(1) Engagements donnés en faveur de La Banque Postale Leasing & Factoring, dont 5 890 K€ d'engagements douteux

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	1 801 499			1 801 499
Engagements de garantie	11 217	113 213	3 665	128 095
Engagements sur titres				0
Total	**1 812 715**	**113 213**	**3 665**	**1 929 594**

Note 17 : Engagements reçus

Engagements reçus						
Catégories d'engagements (en KEUR)	Accordés par				Autres	Total 31/12/2024
	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres Entreprises Liées		
Engagements de financement (1)	0	0	0	375 985	0	375 985
Engagements de garantie : (2)						
- Garanties reçues sur les opérations de CB	0	0	0	7 770	0	7 770
- Garanties autres	0	0	0	341 200	0	341 200
Total	**0**	**0**	**0**	**724 955**	**0**	**724 955**

(1) dont Accord de refinancement de SOCIETE GENERALE pour 356 M€ pour couvrir le coefficient de liquidité ACPR

(2) dont : 7 770 K€ de garanties du Fonds d'Investissement Européen dans le cadre du projet COSME
et 156 518 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

en milliers d'euros Durée restant à courir	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Engagements de financement	363 385	12 600		375 985
Engagements de garantie	126 077	209 716	13 177	348 970
Total	**489 462**	**222 316**	**13 177**	**724 955**

Note 18 - Produits et charges d'intérêts en milliers d'euros

Etablissements de crédits	2024	2023
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit	86 786	4 153
Total des produits	**86 786**	**4 153**
Opérations avec les banques centrales, les Comptes chèques Postaux et les établissements de crédit (1) Titres et valeurs donnés en pension	(284 296)	(50 788)
Total des charges	**(284 296)**	**(50 788)**

(1) Dont intérêts courus à payer en 2024 : 53 086 K€

Opérations avec la clientèle	2024	2023
Concours à la clientèle (2)	335 323	89 843
Total des produits	**335 323**	**89 843**
Intérêts sur emprunts clientèle non financière	(58)	(208)
Total des charges	**(58)**	**(208)**

(2) Dont intérêts courus à recevoir en 2024 : 8 379 K€

Obligations et titres à revenu fixe	2024	2023
Parts junior	71 695	0
Total des Produits	**71 695**	**0**

Obligations et titres à revenu fixe	2024	2023
TCN émis	0	(496)
Total des charges	**0**	**(496)**

Total des produits	**493 804**	**93 996**
Total des charges	**(284 354)**	**(51 492)**
Produits nets d'intérêt	**209 449**	**42 504**

Note 19 - Produits et charges sur opérations de crédit-bail et de location simple

en milliers d'euros	2024	2023
Crédit-bail mobilier et assimilé	209 193	216 360
Location simple		
Total des produits	**209 193**	**216 360**

en milliers d'euros	2024	2023
Crédit-bail mobilier et assimilé	(177 894)	(192 301)
Location simple		
Total des charges	**(177 894)**	**(192 301)**

Produits nets sur opérations de crédit-bail et location simple	**31 299**	**24 059**

Note 19 bis - Commissions

en milliers d'euros	2024	2023
Produits	79 224	18 950
Charges (1)	(39 356)	(3 563)
Produits nets des commissions	**39 867**	**15 387**

(1) dont 2 528 K€ de commissions versées en 2024 à SG et SGEF dans le cadre de la convention Vendor Desk contre 2 7 en 2023.

Note 20 - Ventilation des revenus des titres à revenu variable

en milliers d'euros	2024	2023
Revenus sur titres de participations et titres détenus à long terme, dont :	11 369	58 371
- dividendes reçus de SOGEFINANCEMENT	0	49 811
- dividendes reçus de FENWICK LEASE	7 310	0
- dividendes reçus de la FRANFINANCE LA REUNION	644	1 035
- dividendes reçus de SAGEMCOM LEASE	0	576
- dividendes reçus de CFCS	545	0
- dividendes reçus de CEGELEASE	2 800	6 900
- dividendes reçus d'EUROFARMAT	70	50
Total	**11 369**	**58 371**

Note 21 - Autres produits et charges d'exploitation

en milliers d'euros	2024	2023
Refacturations à SGEF SA	1 136	933
Refacturations à STAR LEASE	2 572	1 834
Refacturations à SOGEFINANCEMENT	0	6 426
Refacturations à SOGELEASE	4 967	3 585
Refacturations à FENWICK LEASE	1 688	1 978
Refacturations à SOCIETE GENERALE	4 502	5 156
Refacturations à FRANFINANCE LOCATION	18 593	23 858
Refacturations à LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	7 451	6 764
Boni de confusion SAGEMCOM LEASE	14 950	0
Autres produits	7 676	7 658
Sous-total Produits	**63 536**	**58 194**
Autres charges	**(594)**	**(849)**
Autres produits nets d'exploitation	**62 942**	**57 345**

Note 22 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

Frais de personnel	2024	2023
Rémunération du personnel	(46 100)	(43 560)
Charges sociales et fiscales (1)	(27 223)	(24 805)
Participation et Intéressement	(2 611)	(903)
Total	**(75 935)**	**(69 268)**

(1) le montant des cotisations définies versées au titre de l'assurance vieillesse obligatoire et des régimes de retraite nationaux s'élève à 8 137 K€ en 2024 contre 7 878 K€ en 2023.
Le montant de la reprise de provision pour indemnité de retraite est de 135 K€ en 2024 contre 86 K€ en 2023.

Autres frais administratifs	2024	2023
Impôts et taxes	(2 381)	(1 321)
Locations et charges locatives	(535)	(785)
Honoraires	(11 821)	(5 400)
Affranchissement, téléphone	(5 365)	(2 430)
Taxe sur le chiffre d'affaires non récupérable	(10 476)	(6 086)
Refacturation groupe (2)	(61 476)	(47 031)
Frais de publicités, missions et réceptions	(1 925)	(1 512)
Frais de gestion bases de données risque et recouvrement	(3 367)	(2 794)
Autres	11 663	2 206
Total	**(85 684)**	**(65 153)**

(2) dont 50,1 M€ refacturés par FRANFINANCE LOCATION en 2024 contre 34,5 M€ en 2023.

Note 23 - Coût du risque

en milliers d'euros	2024		FRANFINANCE 2023		SOGEFINANCEMENT 2023	
	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan	sur créances	s/ opérations Hors Bilan
Pertes sur créances clientèle	(88 895)		(29 926)		(63 729)	
Dotations aux dépréciations sur clients						
- sur créances compromises clientèle	(224 424)		(51 466)		(154 530)	
- sur créances non compromises clientèle	(134 135)	(2 005)	(61 898)	(1 186)	(65 900)	
Reprises de dépréciations						
- sur créances compromises clientèle (1)	219 656		60 783		161 536	
- sur créances non compromises clientèle (1)	123 582	1 186	64 412	663	92 297	
Dotations sur encours sains (B1/B2)	(149 367)	(14 638)			(131 803)	
Reprises encours sains (B1/B2)	159 734	14 748			112 624	
Récupérations sur créances amorties	37 479		14 459		24 898	
Total Coût du Risque	**(56 370)**	**(708)**	**(3 638)**	**(524)**	**(24 607)**	**0**

(1) Conformément au livret II - Titre 2 - art 2231-3 du règlement 2014-07 de l'Autorité des normes comptables, la reprise de dépréciation liée au passage du temps a été comptabilisée en coût du risque pour 5,8 M€ en 2024 contre 6,1 M€ en 2023.

Note 24 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

en milliers d'euros	2024	2023
Dépréciations sur immobilisations financières :	(16 363)	233
- Dotations aux dépréciations (1)	(16 672)	(71)
- Reprises de dépréciations (2)	309	304
Plus et moins-values de cessions :	0	283
- Plus-values sur immobilisations financières	0	283
- Plus-values sur immobilisations corporelles		
- Moins-values sur immobilisations incorporelles		
Total	**(16 363)**	**516**

(1) Dotation aux dépréciations des titres CEGELEASE pour 16.017 K€ et Disponis pour 655 K€ en 2024. En 2023, Disponis pour 71 K€
(2) Reprise de dépréciations des titres CFCS en 2024 et 2023

Note 25 - Produits et charges exceptionnels

en milliers d'euros	2024	2023
NEANT		
Total produits	-	-
NEANT		
Total charges	-	-

Note 26 - Impôt sur les bénéfices

en milliers d'euros	2024	2023
Charge fiscale courante	22 443	1 735
Prov risques & charges contrôle fiscal		
Charge d'impôt différée		
Total	**22 443**	**1 735**

La société est intégrée fiscalement dans le groupe Société Générale. Son résultat après IS est de 94.914 K€.
Du fait de l'intégration fiscale et d'une régularisation d'IS de 13 K€ au titre de 2022, une créance d'impôt de 22 457 K€ envers la société mè a été comptabilisée au bilan par contrepartie du résultat.

Répartition (en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	117 358	22 443	94 914
Résultat exceptionnel		0	0
Total	**117 358**	**22 443**	**94 914**

Le taux normal d'IS en 2024 est de 25,0 % auquel s'ajoute la contribution sociale de 3,3%
Le taux théorique d'impôt sur l'activité en France ressort à 25,83 % en 2024

Note 27 - Emplois ventilés selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Emplois	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Créances sur les établissements de crédit :	450 971	368 537	1 546 715	1 632 317	0	3 998 540
- A vue	113 609					113 609
- A terme						0
- Créances rattachées	337 362	368 537	1 546 715	1 632 317		3 884 930
Créances sur la clientèle :	667 029	1 609 691	3 399 084	481 876	0	6 157 680
Créances commerciales						
- Autres concours à la clientèle	666 170	1 609 691	3 399 084	481 876		6 156 821
- Comptes ordinaires débiteurs	859					859
Total	**1 118 000**	**1 978 228**	**4 945 799**	**2 114 192**	**0**	**10 156 219**

Note 28 - Ressources ventilées selon la durée restant à courir

en milliers d'euros Ressources	De 0 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	durée indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit :	1 233 428	2 649 071	5 654 233	766 982	0	10 303 714
- A vue	121 040	58				121 098
- A terme	1 106 588	2 635 202	5 624 755	762 983		10 129 529
- Dettes rattachées	5 799	13 810	29 478	3 999		53 086
Comptes créditeurs de la clientèle :	4 763	906	4 842	583	0	11 095
- A vue	4 468	32	176			4 676
- A terme						0
- Dettes rattachées	295	875	4 667	583		6 419
Dettes représentées par un titre :	0	0	0	0		0
Total	**1 238 191**	**2 649 978**	**5 659 076**	**767 565**	**0**	**10 314 809**

Opérations se rapportant à des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

en milliers d'euros Emplois	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Créances sur les sociétés financières		
Créances sur la clientèle		
Total	**0**	**0**

en milliers d'euros Ressources	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Dettes envers les sociétés commerciales (1)	933	
Dettes envers les sociétés financières		
Comptes créditeurs de la clientèle		
Total	**933**	**0**

(1) dont 895 K€ de commissions à verser à SGEF relatives au Vendor Desk

en milliers d'euros Hors Bilan	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Engagements reçus (1)	156 518	
Engagements donnés		
Total	**156 518**	**0**

(1) dont 156.518 K€ de garanties de la SOCIETE GENERALE sur le Vendor Desk

Les autres transactions réalisées avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et ne sont donc pas reprises dans cette note

FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'euros)

Informations financières / Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote part du capital détenu (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales (détenues à plus de 50 %)											
DISPONIS SASU 17 Cours Valmy CS 50318 92800 PUTEAUX	23 000	(8 687)	100,00%	18 498	13 658	0	0	626	(839)	0	
FRANFINANCE LA REUNION 1, avenue du 14 juillet 1789 CS 51032 97829 Le Port La Réunion	3 450	1 870	100,00%	5 518	5 518	0	0	2 335	547	644	
FRANFINANCE LOCATION SASU 17 Cours Valmy CS 50318 92800 PUTEAUX	23 088	267 301	100,00%	224 357	224 357	0	0	885 029	(18 937)	0	
FENWICK LEASE SAS 17 Cours Valmy CS 50318 92800 PUTEAUX	5 100	92 779	100,00%	10 311	10 311	0	0	115 611	13 237	7 310	
KHADAMET S.A. (1) ***en liquidation*** 70 Avenue Mohamed V 1002 TUNIS	151	(194)	89,00%	2 693	0	0	0	0	(1)	0	
CFC SERVICES SASU 17 Cours Valmy CS 50318 92800 PUTEAUX	1 780	162	100,00%	3 636	2 506	0	0	4 236	738	545	
CEGELEASE 1 allée du progrès - AREAS 59320 ENGLOS	10 000	16 406	100,00%	82 199	62 600	56 625	0	409 490	-873	2 800	
EUROFARMAT 1 allée du progrès - AREAS 59320 ENGLOS	37	66	100,00%	211	211	0	0	986	122	70	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)											
TASSHIL S.A. (1) 68, Avenue Farhat Hached 1001 TUNIS	81		34,98%	369	0	0	0	0	0	0	

(1) les montants présentés sont ceux au 31/12/2018

B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de FRANFINANCE SA											
1. Filiales non reprises au §A **a. Filiales françaises**											
CONCILIAN SAS 69 Avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL	15	0	49,00%	7	7	0	0	29 720	2 553	0	

EFFECTIF MOYEN AU 31/12/24

Catégories de salariés	2023		2024	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	502	63	519	63
Agents de maîtrise	279		271	6
Techniciens	71	7	45	
Total	**852**	**70**	**835**	**69**

Le Bilan (actif, passif), compte de résultat et annexes sont dans le rapport du Commissaire Aux Comptes